

SÉANCE RÉGULIÈRE (8 février 2021)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 8 février 2021 à 20 h 00, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

029-02-2021

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

030-02-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

031-02-2021

4.1 - Séance régulière du 12 janvier 2021

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 12 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2021 soit adopté.

032-02-2021

4.2 - Séance extraordinaire du 25 janvier 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 soit adopté.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

033-02-2021

5.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à janvier 2021 totalisant 143 649,24 \$ (Folio 350188) et 23 447,68 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 13064 à # 13111 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

5.2 - Permis de janvier 2021

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de janvier 2021 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 janvier 2021, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

034-02-2021

5.4 - Demande de don et commandite - Accueil Grossesse Beauce-Appalaches

ATTENDU qu'une demande de don d'Accueil Grossesse Beauce-Appalaches a été reçue au bureau municipal le 15 janvier 2021. ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit un organisme socio-humanitaire qui offre des services d'urgence et d'assistance aux personnes en détresse;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à Accueil Grossesse Beauce-Appalaches.

035-02-2021

5.5 - Demande aide financière école L'Éco-Pin - projet cour d'école

ATTENDU que les élèves de la classe de Brigitte Laflamme de l'école L'Éco-Pin ont présenté une demande d'aide financière pour faire le lignage de différents jeux dans la cour d'école;

ATTENDU que les coûts du projet sont estimés à 3 000 \$;

ATTENDU que la demande à la Municipalité est de 1 000 \$;

ATTENDU que la cour d'école est également utilisée par les enfants de la municipalité, les soirs, les fins de semaine et l'été;

ATTENDU que le camp de jour municipal utilise également les jeux de la cour d'école l'été;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'école L'Éco-Pin pour le lignage des jeux de la cour d'école en 2021.

036-02-2021

5.6 - Demande d'aide financière de l'école L'Éco-Pin - projet artistique 2020, reporté en 2021

ATTENDU qu'une aide financière de 328 \$ avait été accordée en 2020, par la résolution 065-03-2020, pour la réalisation d'un projet artistique par la classe de Mme Guylaine Bélanger de l'école L'Éco-Pin;
ATTENDU que le projet a été reporté suite à la fermeture des écoles et autres restrictions liées à l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie du COVID-19;
ATTENDU que le projet peut être réalisé en 2021, en respect des mesures de prévention décrétées par le gouvernement du Québec;
ATTENDU que cette œuvre collective sera installée au parc du pont couvert Perrault, à un endroit convenu avec la Municipalité afin de ne pas être en conflit avec le chantier de construction pour la restauration du pont couvert Perrault, lequel chantier est prévu en 2021;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une aide financière de 328 \$ à l'école L'Éco-Pin pour le projet artistique de Mme Guylaine Bélanger.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de janvier 2021.

7 - LÉGISLATION

037-02-2021

7.1 - Adoption / Règlement numéro 293-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 2 897 385 \$ pour la réfection du pont couvert Perrault

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 293-2021.

RÈGLEMENT NO 293-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 2 897 385 \$ pour la réfection du pont couvert Perrault.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 293-2021 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

038-02-2021

7.2 - Adoption / Règlement numéro 296-2021 permettant la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes municipales à Notre-Dame-des-Pins

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 296-2021.

RÈGLEMENT NO 296-2021 permettant la circulation de véhicules hors route sur certains tronçons de routes municipales à Notre-Dame-des-Pins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu unanimement que le règlement 296-2021 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a été envoyée par courriel.

9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

039-02-2021

9.1 - Aménagement du bureau municipal - réception provisoire

ATTENDU que Construction CAMAX inc avait le contrat de réaliser les travaux d'aménagement du bureau municipal situé au 111, 30e Rue, local 209; ATTENDU que la surveillance des travaux a été effectuée par Jean-François Darisse de Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques et Jean-Pier Dutil de WSP;

ATTENDU que la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire des travaux signé par Jean-François Darisse et Jean-Pier Dutil; ATTENDU que la liste des déficiences à corriger par l'entrepreneur est jointe au certificat de réception provisoire des travaux; ATTENDU que la réception définitive des travaux aura lieu un an après l'acceptation provisoire;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents : QUE la Municipalité procède à la réception provisoire des travaux d'aménagement du bureau municipal situé au 111, 30e Rue, local 209; QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception provisoire des travaux pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins; QUE la moitié de la retenue de garantie est remise à l'entrepreneur dans les 45 jours suivant la réception provisoire des travaux, conformément au document d'appel d'offres.

040-02-2021

9.2 - Ajout de l'électricité au débitmètre de la route du Président-Kennedy

ATTENDU que le système de batterie à l'énergie solaire installé au débitmètre de la route du Président-Kennedy est souvent défectueux depuis son installation, ce qui occasionne des absences régulières de données et des frais récurrents; ATTENDU qu'il est possible de connecter le débitmètre sur l'électricité pour remplacer le système de batterie à l'énergie solaire; ATTENDU que deux soumissions ont été demandées;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au soumissionnaire le plus bas, pour un montant maximal de 1 850 \$, avant les taxes applicables.

10 - QUESTIONS DIVERSES

041-02-2021

10.1 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

ATTENDU que la Municipalité a reçu le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin d'émettre un avis; ATTENDU que les prévisions de la clientèle du MELS pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 sont, respectivement, de 153, 149 et 153; ATTENDU que la capacité d'accueil théorique de l'école L'Éco-Pin est de 248 élèves;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un avis positif pour l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

042-02-2021

10.2 - Weblex - licence annuelle pour site Internet, installation sur nouveau serveur et hébergement

ATTENDU que le site Internet de la Municipalité utilise une plate-forme difficile à utiliser par les employés et qui ne s'adapte pas très bien aux différents outils d'affichage d'Internet (tablette, cellulaire, etc.);

ATTENDU que nous avons reçu une proposition de Weblex afin de mettre à niveau notre site Internet sur une nouvelle plate-forme;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Weblex au montant de 1 800,35 \$, avant les taxes, incluant le paiement de la licence annuelle, l'hébergement et les frais d'installation du site sur le serveur utilisé par l'entreprise.

043-02-2021

10.3 - Offre d'emploi - journalier aux travaux publics

ATTENDU que la Municipalité n'a pas de journalier régulier et qu'il est difficile de combler les tâches incombant à ce type d'emploi présentement;
ATTENDU qu'une offre d'emploi a été élaborée avec Marc-André Paré CRHA;
ATTENDU que ce salaire est prévu au budget 2021, pour l'équivalent de 30 h par semaine;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débiter l'affichage de ce poste afin de procéder à l'embauche d'un journalier aux travaux publics.

044-02-2021

10.4 - Fermeture du bureau municipal aux visiteurs

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie du COVID-19;
ATTENDU que le télétravail est obligatoire pour les employés de bureau;
ATTENDU que l'espace à la réception ne permet pas l'ajout d'un 2e employé en respect des mesures de protection dictées par le gouvernement dont la distanciation physique de deux mètres;
ATTENDU que présentement ce lieu doit être occupé par notre secrétaire-trésorière adjointe afin de préparer les documents de fin d'année financière pour la vérification annuelle des comptes qui aura lieu plus tard en février;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir la fermeture du bureau municipal aux visiteurs.

045-02-2021

10.5 - Les Arts de la rue - dépôt d'un projet pour 2021

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan a signifié la possibilité pour deux municipalités de participer au projet Les arts de la rue en 2021;
ATTENDU que la subvention de la MRC est de 4 000 \$ et que la Municipalité doit contribuer financièrement pour un montant minimum de 2 000 \$;
ATTENDU que le projet Les Arts de la rue réalisé en 2020 par la Municipalité a été couronné de succès;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer à la MRC de Beauce-Sartigan sa candidature afin d'obtenir l'une des subventions disponibles pour Les arts de la rue et ce, pour une réalisation d'un projet en 2021.

046-02-2021

10.6 - Heures supplémentaires - opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics

ATTENDU que M. Hugues Poulin, opérateur à l'eau potable et à l'eau usées et journalier aux travaux publics, a réalisé 23 heures supplémentaires dans les quatre dernières semaines;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit autorisé le paiement de 23 heures travaillées à Hugues Poulin, opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics.

10.7 - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud - suivi projet Viridis

Suivi du projet Viridis effectué par M. Marcel Busque, président de la RICBS.

047-02-2021

10.8 - Motion de félicitations - Antony Auclair

ATTENDU que M. Antony Auclair, originaire de Notre-Dame-des-Pins, évolue présentement au niveau professionnel de football avec les Buccaneers de Tampa Bay;
ATTENDU que l'équipe de M. Auclair s'est rendu en finale du Super Bowl LV;
ATTENDU que les Buccaneers et Antony Auclair ont gagné le Super Bowl 2021;
ATTENDU que le niveau professionnel atteint par Antony Auclair dans sa discipline est digne de mention;
ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a reçu beaucoup de visibilité avec la participation d'Antony au Super Bowl;
ATTENDU que les membres du conseil désirent féliciter officiellement Antony pour sa détermination qui lui a permis de faire partie de l'équipe gagnante du Super Bowl 2021;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une motion de félicitations à Antony Auclair pour sa victoire au Super Bowl avec les Buccaneers de Tampa Bay.

048-02-2021

11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 28.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse